

Charte déontologique

Nos valeurs fondamentales :

- **Bienveillance** qui me permet de renforcer les zones de confort et faire progresser les personnes
- **Respect des engagements**, socle de toute relation humaine
- **Professionalisme** ; mon métier repose sur la confiance que vous avez en moi
- **Éthique et déontologie** : je suis membre et présidente de l'antenne ICF Côte d'Azur

Pour cela nous nous engageons à :

Article 1 : Éthique :

- Expliquer et nous assurer que le client comprend ce qu'est un bilan de compétences
- Respecter un strict devoir de réserve et de neutralité sur les questions politiques, religieuses, ou tout autre question sociétale donnant lieu à un échange avec le ou les bénéficiaires.
- Rester indépendant et loyal envers le bénéficiaire
- Contractualiser avec le bénéficiaire une proposition claire
- Ne pas outrepasser notre rôle et nous garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.
- Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

Article 2 : confidentialité :

- Ne pas divulguer les données et les informations qui seront fournies par le bénéficiaire dans le cadre de du bilan de compétences, ou celles que nous aurions découvertes par inadvertance au cours de nos interventions.
- L'ensemble des documents de travail sont détruits à la fin du bilan hormis la synthèse qui est conservé un an et tout document que le stagiaire jugera nécessaire que le centre garde. Ces documents ne seront gardés que part demande écrite du bénéficiaire.

Article 2 professionnalisme :

- A traiter rapidement les demandes
- A connaître et faire appliquer les lois et règlement en vigueur et respecter la démarche de bilan art art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018
- A tenir à disposition de toute personne qui en fait la demande une offre claire sur les bilans de compétences : méthode, coût et modalité.
- A faire une distinction claire entre mes différences activités : bilan de compétences, coaching, formation
- Parce que chaque problématique est différente les objectifs, demandes et approche sont spécifiques
- Les investigations menées sont en lien avec l'objet du bilan.

HELENE SEJOURNE

282 chemin du Val Martin -06560 Valbonne

SAS capital 5000€- Siret 804 263 986 00015 -RCS Grasse -n°TVA FR 02 804 263 986

Organisme de formation enregistré sous le n° 93.06.07480.06 auprès du préfet de région

Article 3 : l'objet du bilan

Le bilan a pour but de

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés, un plan d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension formation.
- Amener le bénéficiaire à être acteur du changement et ou à prendre les décisions en toute connaissance de cause.
- Permettre au bénéficiaire d'identifier les compétences dont il dispose en lien avec son projet et le cas échéant de mesurer l'écart.

Article 4 : Qualité

- A la fin du bilan le stagiaire se voit remettre une synthèse co-écrite et utilisable par lui uniquement
- Le bénéficiaire évalue la prestation et ces apports.

Article 5 : les consultants :

- Nos consultants sont certifiés pour tous les outils qu'ils utilisent
- Nous faisons évoluer nos pratiques par des actions d'analyse de pratiques et de co-vision.
- Par notre écoute, notre professionnalisme nous créons un espace dédié qui permet au bénéficiaire d'avancer à son rythme en confiance.
- Nous travaillons avec d'autres centres de bilan de compétences vers qui nous orientons le bénéficiaire si besoin
- Nous avons développé notre propre méthode d'accompagnement pour qu'elle serve au mieux le bénéficiaire.

En tant que coach je réponds également au code déontologique d'ICF.

« l'éthique c'est l'esthétique de dedans »
Pierre Reverdy

Hélène Séjourné

